

ACCIMMO PIERRE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE

Communication à caractère promotionnel

L'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital totale ou partielle.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



AVERTISSEMENT ET FACTEURS DE RISQUES

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants :

- L'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier, par nature cyclique, et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification ;
- La durée de détention recommandée dans la SCPI Accimmo Pierre est de 10 ans au minimum ;
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre situation financière et patrimoniale, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement ;
- L'investissement dans les parts de la SCPI Accimmo Pierre présente un risque de perte en capital totale ou partielle ;
- La rentabilité d'un investissement dans la SCPI Accimmo Pierre dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part, ainsi que des éventuels frais qui pourraient être prélevés par l'assureur dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation :

** le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ;*

** le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions sauf en cas de souscription au sein d'un contrat d'assurance vie/de capitalisation, selon les termes et conditions des dispositions spéciales ;*

** la Société de Gestion ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente.*

- La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru ;
- En cas de souscription de vos parts par recours au crédit et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre crédit. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence ;
- En outre, les parts de la SCPI, si elles sont affectées en garantie d'un tel crédit, pourront faire l'objet d'une vente forcée susceptible d'entraîner une perte en capital.
- Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société.

740 MILLIONS D'€ D'INVESTISSEMENTS EN 2020



HÔTEL MEININGER, MARSEILLE (13)⁽¹⁾

Acquis en janvier 2020.
Vente en L'Etat Futur d'Achèvement.
Hôtel - 6 860 m².



INFLUENCE 2.0, SAINT-OUEN (93)⁽¹⁾

Acquis en avril 2020. Bureaux - 25 000 m².



OKABÉ, LE KREMLIN-BICÊTRE (94)⁽¹⁾

Acquis en juillet 2020. Bureaux - 25 000 m².



47 AUSTERLITZ, PARIS 13E (75)⁽¹⁾

Acquis en juillet 2020. Bureaux - 22 700 m².



ILOT 4B, NANTES (44)⁽¹⁾

Acquis en novembre 2020.
Vente en L'Etat Futur d'Achèvement.
Bureaux - 16 000 m².

⁽¹⁾Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

VOTRE SCPI ACCIMMO PIERRE

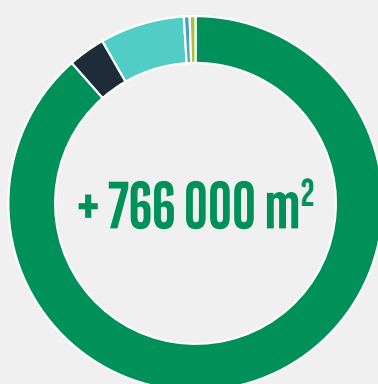
AU 31 DÉCEMBRE 2020

- UNE SCPI D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE GÉRÉE PAR BNP PARIBAS REIM FRANCE
- UN PATRIMOINE DE PLUS DE 3,4 MILLIARDS D'EUROS D'ACTIFS
- PLUS DE 55 000 ASSOCIÉS

RÉPARTITION DU PATRIMOINE

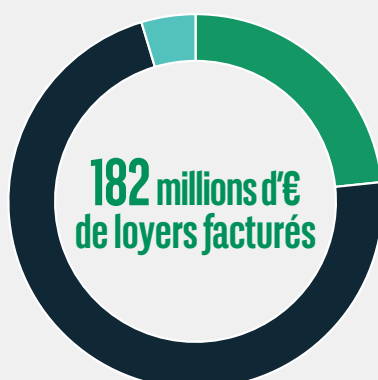
sur la base des dernières valeurs vénales connues, participations incluses

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF



- Bureaux 89,2 %
- Locaux commerciaux 2,5 %
- Logistique 7,3 %
- Hôtels de plein air 0,5 %
- Autres 0,5 %

RÉPARTITION DU RISQUE LOCATIF



- 5 principaux locataires 24,5 %
- Autres locataires 75,5 %
- Loyers estimés des surfaces vacantes 4,9 %

INVESTISSEZ DANS UN PLACEMENT

ADAPTÉ AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI⁽²⁾

ACCIMMO PIERRE : L'ALTERNATIVE IMMOBILIÈRE AUX MARCHÉS FINANCIERS

Les marchés immobiliers fonctionnent selon des fondamentaux différents de ceux des marchés financiers, notamment en termes de cycle de marché.

Investir dans la SCPI Accimmo Pierre vous permet de diversifier votre épargne dans le cadre d'un placement long terme.

ATTENTION : L'investissement dans la SCPI présente un risque de perte en capital totale ou partielle.



ACCIMMO PIERRE : DES IMMEUBLES SÉLECTIONNÉS DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Votre SCPI détient un patrimoine de plus de 3,4 milliards d'euros constitué principalement de bureaux.

Un patrimoine immobilier en évolution permanente, pour répondre aux besoins des locataires

79%
du patrimoine
construit après 2000

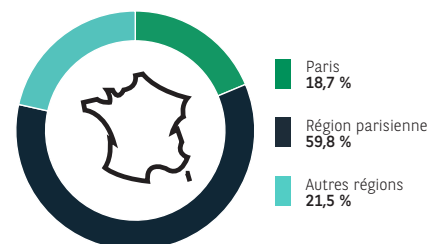
Nos locataires bénéficient de bâtiments fonctionnels qui répondent aux enjeux environnementaux.

12 % des immeubles du patrimoine d'Accimmo Pierre ont été construits dans les années 2020 (immeubles neufs).

Des localisations sélectionnées avec attention afin d'assurer la pérennité du patrimoine

La totalité du patrimoine d'Accimmo Pierre est située en France, principalement en Ile-de-France.

100%
du patrimoine
d'ACCIMMO PIERRE
en France



⁽²⁾ATTENTION : Les décisions d'investissement de la société de gestion ne sont contraintes que par les éléments mentionnés dans la politique d'investissement détaillée dans la note d'information. A ce titre, le patrimoine actuellement détenu par la SCPI résulte des choix de gestion de BNP Paribas REIM France et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il ne préjuge en rien des investissements futurs.

ACCIMMO PIERRE

DES DIVIDENDES VERSÉS DEPUIS PLUS DE 20 ANS⁽³⁾

Les dividendes versés par la SCPI sont principalement issus des revenus locatifs des immeubles détenus.

248 locataires ont choisi les immeubles d'Accimmo Pierre pour accueillir et développer leurs activités. Ils opèrent dans des secteurs économiques variés ouverts à l'international (transport, distribution, industrie, tertiaire...), permettant de diversifier les sources de revenus et donc de réduire le risque locatif.



Les Carrés du Golf, Aix-en-Provence (13) - Acquis en 2019⁽⁴⁾ - Vente en l'État Futur d'Achèvement



49-51 rue la Boétie, Paris 8^{ème} (75) - Acquis en 2018⁽⁴⁾



⁽³⁾ATTENTION : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le montant de la distribution n'est pas garanti et dépend notamment de la location des immeubles. En outre, la politique d'investissement n'impose aucune restriction sur la variété des secteurs d'activité et du profil des locataires. Enfin, les distributions de dividendes sont soumises à l'accord de l'assemblée générale.

⁽⁴⁾Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.

ACCIMMO PIERRE EST DISPONIBLE DANS LE CADRE DE VOTRE COMPTE DE TITRES FINANCIERS

La SCPI vous offre un complément de revenus grâce à la distribution de dividendes. Vous pouvez également financer votre investissement à crédit. Votre conseiller est à votre disposition pour vous proposer une solution adaptée à votre situation et à vos objectifs.

Selon les dispositions fiscales en vigueur, vous pourrez déduire les intérêts d'emprunt de vos revenus fonciers.

AVERTISSEMENT : Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence. En cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, ce qui peut entraîner une perte de capital. Offre réservée aux particuliers majeurs capables et soumise à condition. Sous réserve d'acceptation par BNP Paribas.

ACCIMMO PIERRE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE DANS LE CADRE DE CERTAINS CONTRATS D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION SOUS FORME D'UNITÉ DE COMPTE

Dans ce cadre, vous pourrez accéder à la SCPI Accimmo Pierre en fonction des dispositions de votre contrat.

Vous conservez le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie en cas de rachat.

Ce support sera accessible à certaines périodes de l'année sous forme d'offre commerciale, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller.



BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SCPI ACCIMMO PIERRE ?

REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.REIM.BNPPARIBAS.FR OU CONTACTEZ DIRECTEMENT VOTRE CONSEILLER

BNP PARIBAS REIM FRANCE

Une société du Groupe BNP Paribas

Données au 31 décembre 2020

+ de **50 ans**
d'expertise en Immobilier

Plus de
105 000
investisseurs

4ème
société de gestion
SCPI/OPCI GP
en France⁽⁵⁾

16,3 milliards d'€
d'actifs sous
gestion

⁽⁵⁾ Classement IEIF, selon la capitalisation des SCPI et OPC I Grand Public au 31/12/2020.

BNP PARIBAS REIM

s'engage à être un acteur immobilier responsable

Notre plan d'action ESG 2021 > 2025

AU-DELÀ DE LA GESTION DU RISQUE, CONTRIBUER À LA PERFORMANCE

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

5 KPIs pour piloter l'adaptation de nos actifs au changement climatique (plans d'efficacité énergétique, certifications en exploitation)



GÉRER NOS ACTIFS DE MANIÈRE RESPONSABLE

4 KPIs pour améliorer le confort et le bien-être des occupants, encourager la mobilité douce, la gestion des déchets et assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

D'ICI 2025

en valeur d'actifs gérés par BNP Paribas REIM

50%
des FONDS EXISTANTS

100%
des nos NOUVEAUX FONDS

AURONT UNE STRATÉGIE ESG

AGIR POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS
SUR L'ENTREPRISE, LES FONDS ET LES ACTIFS
ESG



ACCÉLERER L'ENGAGEMENT AVEC NOS PARTIES PRENANTES

4 KPIs pour accompagner la mise en place d'initiatives environnementales et sociales avec nos gestionnaires et nos locataires

NOUS CLASSONS NOS FONDS SELON LEUR ORIENTATION ET LEUR AMBITION ESG, ET RENFORÇONS PROGRESSIVEMENT LEURS ENGAGEMENTS

FONDS CLASSIQUES

Conforme à nos critères ESG essentiels
Évaluation dès l'acquisition

SFDR Article 6

FONDS À INTÉGRATION ESG

Suit une feuille de route ESG avec KPIs

SFDR Article 6

FONDS ESG

Suit une feuille de route ESG avec KPIs
Engagement legal des objectifs ESG

SFDR Article 8

FONDS IMPACT

Suit une feuille de route ESG avec KPIs
Engagement legal des objectifs ESG
Stratégie d'investissement à impact positif

SFDR Article 9

ESG | Environnement Social Gouvernance | KPIs | Indicateurs de performance (définis par la société de gestion) | SFDR | Règlement Européen sur la Finance Durable

Attention : La politique d'investissement de la SCPI ne prévoit pas d'engagement spécifique en matière d'immobilier responsable.

*SFDR : Règlement Européen "(EU) 2019/2088".

Pour toute réclamation vous pouvez contacter directement votre conseiller habituel ou le directeur de votre agence, au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur leur ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au 3477 (appels non surtaxés), par courrier ou, via le formulaire en ligne accessible sur le site Internet www.mabanque.bnpparibas⁽⁶⁾ ou sur l'application mobile "MesComptes". Si vous ne recevez pas de réponse satisfaisante à votre réclamation, vous pouvez contacter par écrit Le Responsable Réclamations Clients dont dépend votre agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet www.mabanque.bnpparibas⁽⁶⁾ ou sur l'application mobile "MesComptes". Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas, vous recevez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive vous est communiquée dans un délai de 2 mois maximum. **Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée par BNP Paribas, ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.** La saisine du Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La saisine d'un Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation. Pour tout litige portant spécifiquement sur un Instrument Financier, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), soit par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02, soit par voie électronique : www.amf-france.org/fr/le-mediateur⁽⁶⁾. Pour tout litige portant spécifiquement sur la commercialisation de l'assurance vie (Information, conseil, conditions de souscription, ...), vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) par voie

⁽⁶⁾ Coût de connexion selon votre opérateur.

BNP Paribas REIM FRANCE

SA au capital de 4 309 200 euros
Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy les Moulineaux Cedex
Immatriculée sous le N° 300 794 278 RCS Nanterre
BNP Paribas REIM France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Agrément GP-07000031 en date du 1^{er} juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM)

postale : Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française - Clientèle des Particuliers - CS151 - 75422 PARIS Cedex 09 ou par voie électronique : www.lemediateur.fbf.fr⁽⁶⁾.

Pour les autres litiges relatifs à l'assurance vie, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance, soit par voie postale : Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09, soit par voie électronique www.mediation-assurance.org⁽⁶⁾.

La Banque, en tant que teneur de compte conservateur, est adhérente au dispositif de garantie des titres du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. En cas de litige, seuls les tribunaux français sont compétents conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de Procédure Civile.

BNP Paribas REIM France est une société de gestion affiliée à la RICS. La note d'information de la SCPI Accimmo Pierre a reçu le visa SCPI n° 19-32 en date du 20 décembre 2019 délivré par l'AMF et a été actualisée le 1^{er} mai 2021.

La Note d'information en cours de validité est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription, avec le dossier de souscription, le rapport annuel, les statuts, le document d'informations clés et le dernier bulletin d'information disponible. Elle est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion sur demande sur un support durable au sens de l'article 314-5 et sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du Code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI.

BNP Paribas

BNP Paribas - SA au capital de 2 499 597 122 euros
Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris
Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris
Identifiant CE FR 76662042449
ORIAS n° 07 022 735
Document non contractuel Réf. AP BDDF 2021 - Mai 2021
Couverture : Influence 2.0, Saint-Ouen (92) - Acquis en avril 2020
Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change